

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2022**

**Délibérations n°01 à 12**

**Date de convocation :** 07/04/2022

**Date d'affichage :** 15/04/2022

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 07 Avril 2022.

**Conseillers présents :**

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Laurence CURIE, Aymeric MAIRE, Natacha BLANCHARD, Valérie EKOUME, Pauline BONNET.

**Conseiller absent excusé :**

Monsieur Pascal PERNOT.

**Conseiller représenté :**

Monsieur Pascal PERNOT a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 25 Février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 25 Février 2022.

## **2/ RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023 : FERMETURE DE CLASSE (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 10 Février 2022 a acté la fermeture d'une classe au sein du R.P.I. de Charmoille-Pusey-Pusy et Epenoux.

Par courrier en date du 14 Février 2022, Madame l'Inspectrice d'Académie sollicite les 3 Commune du R.P.I. pour délibérer au sein de leurs Conseil Municipaux respectifs sur le lieu de fermeture de cette classe.

Aujourd'hui, il s'avère qu'aucun consensus n'a été trouvé par les 3 Maires du R.P.I. sur le choix du lieu de fermeture de la classe.

A Pusey, le Groupe Scolaire « Gustave Courtois » compte – à la rentrée 2021-2022 – 6 classes et avait déjà perdu 1 classe dans les années 2010.

Si la classe devant fermer à la rentrée 2022-2023 devenait effective à Pusey, ceci remettrait en cause tous les efforts financiers, humains, de qualité d'accueil des élèves mis en place depuis de nombreuses années :

- Extension du groupe scolaire à la charge exclusive de Pusey pour 225.000 € ;
- Rénovation régulière des locaux ;
- Prise en compte des dispositifs du plan VIGIPIRATE ;
- Installations informatiques avec déploiement de VPI ;
- Mise aux normes liées au programme AD'AP ;
- Aménagement et accueil d'élèves en situation de handicap ;
- Mise en place et améliorations continues des services périscolaires tant en matières d'équipements que d'activités et de personnel mis à disposition ;
- Étude pour une rénovation complète des services périscolaires et scolaires à moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**REFUSE** toute fermeture de classe à la rentrée 2022-2023 au sein du Groupe Scolaire « Gustave Courtois » de Pusey.

## **3/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES COMMUNAUX (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les agents communaux sont nommés sur un grade en fonction des décisions de création de postes prises par l'assemblée délibérante. Chaque agent est ainsi rémunéré sur un échelon d'un grade faisant partie d'un cadre d'emploi.

### Suppression de 3 postes permanents :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en date du 11 Février 2021, il a saisi le Comité Technique (C.T.) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Haute-Saône (CDG70) quant à la suppression de postes au motif de la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires suite à des créations de postes et/ou des évolutions de carrière des agents communaux.

Le C.T. du CDG70, réuni en date du 22 mars 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité sur les suppressions de postes demandées comme suit :

<b>POSTE SUPPRIMÉ</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 poste de Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe à 17h04	Au 01/05/2022 Poste vacant
1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe à 35h00	Au 01/05/2022 Poste vacant
1 poste d'Adjoint du Patrimoine à 35h00	Au 01/05/2022 Suite avancement de grade

Création d'un poste permanent :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et suivants,

Vu le budget communal de Pusey ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Commune de Pusey ;

Considérant la nécessité de créer un poste de « Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> Classe » et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les missions de :

- Accueillir les enfants du service périscolaire ;
- Mise en place et suivi des activités de l'accueil périscolaire ;
- Organiser et suivre les activités de l'accueil périscolaire ;
- Participer aux réunions d'équipe avec les animateurs et préparation des activités ;
- Suivre les commandes des repas de la restauration scolaire ;
- Gestion administrative des inscriptions du service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les suppressions de postes au motif de la mise à jour du tableau des effectifs budgétaires suite à des créations de postes et/ou des évolutions de carrière des agents communaux comme ci-dessus décrit et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

**CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 le poste suivant :

- 1 emploi permanent d' « Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> Classe » à Temps Complet (35/35<sup>°</sup>) relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. (sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal 2022)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

**APPROUVE** le tableau des effectifs budgétaires communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DHS	POURVU	NON POURVU
Attaché Territorial	A	1	35 H 00	1	-
Rédacteur Ppal 1° Cl.	B	1	35 H 00	1	-
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>		<b>2</b>	<b>-</b>
<b>Filière CULTURELLE</b>					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DHS	POURVU	NON POURVU
Adjoint du Patrimoine Ppal 2° Cl.	C	1	35 H 00	1	-
<b>TOTAL :</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Filière TECHNIQUE</b>					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DHS	POURVU	NON POURVU
Agent de Maîtrise	C	1	35 H 00	1	-
Adjoint Technique Ppal 2° Cl.	C	1	33 H 00	1	-
Adjoint Technique	C	3	35 H 00	3	-
<b>TOTAL :</b>		<b>5</b>		<b>5</b>	<b>-</b>
<b>Filière MÉDICO-SOCIALE</b>					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DHS	POURVU	NON POURVU
ATSEM Ppal 2° Classe	C	2	33 H 00	2	-
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>		<b>2</b>	<b>-</b>
<b>Filière ANIMATION</b>					
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DHS	POURVU	NON POURVU
Animateur	B	1	35 H 00	1	-
Adjoint d'Animation Ppal 1° Cl.	C	1	35 H 00	-	1
Adjoint d'Animation Ppal 2° Cl.	C	2	35 H 00	2	-
Adjoint d'Animation	C	1	35 H 00	1	-
<b>TOTAL :</b>		<b>5</b>		<b>4</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>15</b>		<b>14</b>	<b>1</b>

#### **4/ COMPTES DE GESTION 2021 (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire rappelle que le vote des Comptes de Gestion 2021 établis par Monsieur le Trésorier de Vesoul doit être adopté avant le vote des Comptes Administratifs 2021 de la Commune de Pusey.

Les Comptes de Gestion proposés ce soir par Monsieur le Trésorier du S.G.C. de Vesoul, constitue la restitution des comptes du Comptable Publique à l'Ordonnateur et ce, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de gestion 2021 tels que présentés ci-après en annexe :

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2021 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier de Vesoul.

	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021
<b>I. BUDGET COMMUNAL</b>				
☐ Investissement	- 477 281,80 €	-	396 618,59 €	- 80 663,21 €
☐ Fonctionnement	580 345,63 €	477 281,80 €	248 424,43 €	351 488,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 063,83 €</b>	<b>477 281,80 €</b>	<b>645 043,02 €</b>	<b>270 852,05 €</b>
<b>II. BUDGET LOT. PRES DU RIOLOT</b>				
☐ Investissement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
☐ Fonctionnement	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### **5/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : VOTE (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Les Comptes Administratifs 2021, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retracent l'exécution des consommations de crédits au 31 Décembre 2021 de l'ensemble des délibérations précédemment prises lors de nos Conseils Municipaux.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

#### **I. BUDGET COMMUNAL**

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

#### **En section d'investissement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2021 s'élevaient à 1.017.781,80 €uros et retraçaient les programmations de travaux tels que :

- les acquisitions de biens techniques ;
- les travaux concernant les bâtiments communaux ;
- les travaux de voirie ;
- les travaux forestiers ;
- les actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture.

En marge des crédits travaux ouverts, la reprise des déficits antérieurs reportés était prévue, le remboursement de la dette en capital était inscrit tout comme l'apurement de subventions d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le FCTVA ;
- les subventions liées aux opérations prévues ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- l'apurement des subventions d'investissement.

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 375.266,15 €**

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 107.074,75 €, 372,20 € ont été consommés pour le remboursement de dépôts de garantie pour des biens loués, 7.409,49 € ont été consommés au titre de remboursements de « taxe d'aménagement » et 36.970,34 € ont été consommés au titre de l'amortissement et de la neutralisation des subventions d'équipement versées.

Les programmes d'investissement sont votés au niveau de « Chapitres – Opérations » retracés comme suit :

- Opération « 1001 – ACQUISITIONS » :

20.713,97 € ont été consommés sur les 23.500,00 € de prévus.

Il s'agit de l'acquisition de matériels informatiques, de mobiliers et de matériels techniques.

- Opération « 1002 – BATIMENTS » :

9.258,62 € ont été consommés sur 66.000,00 € de prévus :

5.311,98 € ont été consommés au titre de la réfection de l'étanchéité de la toiture du Groupe Scolaire.

3.946,64 € ont été consommés au titre des travaux dans les logements communaux (chaudière).

- Opération « 1004 – VOIRIE » :

179.008,35 € ont été consommés sur les 225.200,00 € de prévus.

L'essentiel des crédits ouverts et consommés concerne les réseaux « secs » confiés au SIED70 pour la « Rue de Pusy » et la « Rue de la Maison du Berger » en termes de réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécoms.

Les travaux récurrents et urgents de voirie s'élèvent à 38.614,86 €.

À noter que les travaux de la « Rue de Pusy » ne sont pas achevés.

- Opération « 1006 – FORET & PLANTATIONS » :

11.596,02 € ont été consommés sur les 11.600,00 € de prévus.

Les programmes de travaux de régénération des bois 2020 et 2021 (soldés) y sont retracés.

- Opération « 1011 – SPORT, JEUNESSE & CULTURE » :

2.862,41 € ont été consommés sur les 58.700,00 € de prévus.

L'essentiel concerne l'achat de mobiliers et de matériels informatiques.

➤ **En recettes : 771.884,74 €**

Outre l'affectation des résultats 2020 à hauteur de 477.281,80 €, 60.130,00 € concernent le FCTVA et 17.974,69 € concernent le produit de la T.A.

De plus, il est retracé le remboursement de l'avance du budget annexe « Lotissement Près du Riolut » pour 140.168,00 € ainsi que : 36.970,34 € ont été consommés au titre de l'amortissement et de la neutralisation des subventions d'équipement versées, 379,92 € ont été consommés pour l'encaissement de dépôts de garantie pour des biens loués.

38.979,99 € de subventions ont été encaissés auprès du SIED 70 en liaison avec les travaux exécutés et réglés.

### En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2021 s'élevaient à 1.293.063,83 €uros et retraçaient les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts était inscrit tout comme le virement à la section d'investissement.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

➤ **En dépenses : 1.008.085,51 €**

Outre le remboursement de la dette en intérêts à hauteur de 8.582,32 €, les autres postes de dépenses sont les suivants :

- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	302.726,68 €
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL	527.196,46 €
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	103.895,51 €
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.815,20 €
- 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	24.899,00 €
- 042 – ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS	36.970,34 €

➤ **En recettes : 1.256.509,94 €**

Les produits issus de la fiscalité directe locale pour l'année 2021 représentent 45,38 % du produit total des recettes encaissées pour un montant de 570.255,00 €, les postes de recettes sont les suivants :

- 013 - ATTENUATION DES CHARGES	84.460,47 €
- 70 - PRODUITS DES SERVICES	61.533,38 €
- 73 - IMPOTS ET TAXES	805.583,08 €
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	200.103,98 €
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION C.	67.856,99 €
- 76 - PRODUITS FINANCIERS	1,70 €
- 042 – ECRITURES D'ORDRES ENTRE SECTIONS	36.970,34 €

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 31/12/2021 :**

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2021	622 378.23	115 657.07	8 582.32	107 074.75	- 100.00
2022	515 303.48	115 557.07	6 777.77	108 779.30	- 100.00
2023	406 524.18	115 457.07	4 928.08	110 528.99	- 100.00
2024	295 995.19	102 249.10	3 133.77	99 115.33	- 13 207.97
2025	196 879.86	89 690.43	1 901.91	87 788.52	- 12 558.67
2026	109 091.34	87 709.02	911.80	86 797.22	- 1 981.41
2027	22 294.12	22 475.71	181.59	22 294.12	- 65 236.90

- **État du personnel pourvu au 31/12/2021 \* :**

Service ADMINISTRATIF			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1 <sup>o</sup> Classe	B	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
Service BIBLIOTHEQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
Service TECHNIQUE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise	C	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	3	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
Service ECOLE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM Ppal 2 <sup>o</sup> Classe	C	2	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
Service PERISCOLAIRE			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Animateur	B	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Ppal 2 <sup>o</sup> Cl.	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>14</b>	

\* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- **État des produits fiscaux 2021 :**

PREVISIONNEL			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	2 696 000.00 €	1 029 333.00 €	38.18 %
F.N.B.	40 200.00 €	14 532.00 €	36.15 %
T.H.		2 708.00 €	
Coefficient Correcteur		- 480 686.00 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>565 887.00 €</b>	
DEFINITIF			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
F.B.	2 699 274.00 €	1 033 168.00 €	38.18 %
F.N.B.	40 532.00 €	14 652.00 €	36.15 %
T.H.		3 602.00 €	
Coefficient Correcteur		- 480 686.00 €	
<b>TOTAL :</b>		<b>570 736.00 €</b>	

## II. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PRES DU RIOLOT »

Je vous rappelle que le budget annexe de la Commune de Pusey dénommé « Lotissement Près du Riololet » retrace l'ensemble des opérations d'aménagement de viabilisation de parcelles constructibles et de réseaux ainsi que leurs financements (emprunt et cessions de parcelles).

### En section d'investissement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2021 s'élevaient à 140.168,00 €uros et retraçaient les programmations tels que :

- le remboursement de l'avance au budget communal.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le déstockage des terrains au 01/01/2021 ;

Pour la section d'investissement, les consommations de crédits sont les suivantes :

- **En dépenses : 140.168,00 €**

140.168,00 € ont été consommés au titre du remboursement de l'avance au budget communal

- **En recettes : 140.168,00 €**

140.168,00 € ont été consommés au titre du déstockage des terrains au 01/01/2021.

### En section de fonctionnement :

Les crédits ouverts sur l'exercice 2021 s'élevaient à 141.752,00 €uros et retraçaient les programmations tels que :

- le déstockage des terrains au 01/01/2021 ;
- les missions d'ingénierie ;
- les reversements d'excédents.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- la vente des terrains ;

Pour la section de fonctionnement, les consommations de crédits sont les suivantes :

- **En dépenses : 141.752,00 €**

1.500,00 € ont été consommés au titre des études de sols, 140.168,32 € ont été consommés au titre du déstockage des terrains au 01/01/2020, 1,89 € pour des arrondis comptables et 82,11 au titre du reversement des excédents.

- **En recettes : 141.752,00 €**

141.752,00 € ont été consommés au titre de la vente des 3 derniers terrains.

Voilà donc dans les grandes lignes, la présentation des crédits consommés pour l'année 2021 retracée dans les Comptes Administratifs 2021 de la Commune de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes administratifs 2021 retracés ci-après en annexe :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les comptes administratifs,



1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL</b>						
Résultats reportés	0.00	103 063.83	477 281.80	0.00	477 281.80	103 063.83
Opérations de l'exercice	1 008 085.51	1 256 509.94	375 266.15	771 884.74	1 383 351.66	2 028 394.68
<b>TOTAUX</b>	<b>1 008 085.51</b>	<b>1 359 573.77</b>	<b>852 547.95</b>	<b>771 884.74</b>	<b>1 860 633.46</b>	<b>2 131 458.51</b>
Résultats de clôture	0.00	351 488.26	80 663.21	0.00	0.00	270 825.05
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 008 085.51</b>	<b>1 359 573.77</b>	<b>852 547.95</b>	<b>771 884.74</b>	<b>1 860 633.46</b>	<b>2 131 458.51</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>351 488.26</b>	<b>80 663.21</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>270 825.05</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT PRES DU RIOLOT"</b>						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	141 752.00	141 752.00	140 168.00	140 168.00	281 920.00	281 920.00
<b>TOTAUX</b>	<b>141 752.00</b>	<b>141 752.00</b>	<b>140 168.00</b>	<b>140 168.00</b>	<b>281 920.00</b>	<b>281 920.00</b>
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>141 752.00</b>	<b>141 752.00</b>	<b>140 168.00</b>	<b>140 168.00</b>	<b>281 920.00</b>	<b>281 920.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **6/ RÉSULTATS 2021 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°06) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2021 du Budget Communal en date du 14 Avril 2022. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 351 488,26 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la reprise et l'affectation des résultats 2021 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021</b>		
	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Résultats au 31/12/2021 :</b>	<b>- 80 663,21</b>	<b>+ 351 488,26</b>
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	0,00
<b>Résultats nets au 31/12/2021 :</b>	<b>- 80 663,21</b>	<b>+ 351 488,26</b>
Affectation en réserves au compte 1068	80 663,21	
Report de l'excédent reporté au compte 002		270 825,05
Report du déficit reporté au compte 001	80 663,21	

#### **7/ IMPÔTS LOCAUX 2022 : VOTE DES TAUX (Délibération n°07) :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'à compter de 2021, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales n'est plus perçue par les communes.

Pour compenser cette suppression, les communes se sont vues transférer dès 2021, le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département, suivant les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Ainsi, la Commune de Pusey s'est vue transférer le taux départemental de la TFPB (soit 24,48 % pour la Haute-Saône) qui s'est additionné au taux communal :

+ Taux TFPB communal 2020 :	13,70 %
+ Taux TFPB départemental 2020 :	24,48 %
= Taux TFPB communal de référence 2021 :	38,18 %

Monsieur le Maire présente un synopsis de l'évolution de la fiscalité communale entre 2021 et 2022 :

ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ	2021	2022
Taxe foncière propriétés bâties :		
Bases prévisionnelles	2 696 000	2 950 000
Taux communal	38,18 %	38,18 %
Produits	1 029 333	1 126 310
Taxe foncière non bâti :		
Bases prévisionnelles	40 200	42 000
Taux communal	36,15 %	36,15 %
Produits	14 532	15 183
<b>TOTAUX :</b>	<b>1 043 865</b>	<b>1 141 493</b>
Taxe habitation autres que R.P.	+ 2 708	+ 3 725
Allocations compensatrices	+ 70 303	+ 72 632
F.N.G.I.R.	+ 3 484	+ 3 484
Coefficient correcteur	- 480 686	- 524 189
<b>TOTAUX FISCALITÉ À PERCEVOIR :</b>	<b>639 674</b>	<b>697 145</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire les taux d'imposition de 2021

**FIXE** les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2022 :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

#### **8/ BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET COMMUNAL : VOTE (Délibération n°08) :**

Monsieur le maire s'exprime ainsi :

Le Budget Primitif 2022, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2022 conformément aux engagements pris par délibérations lors des Conseils Municipaux précédents.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris, des sollicitations des différents responsables de Commissions Communales.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

#### **En section d'investissement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2022 s'élèvent à 577.663,21 €uros et sont retracés au sein de chaque « Chapitres – Opérations » pour une enveloppe globale de 381.000,00 € de dépenses. Toujours en dépenses, en marge de ces crédits ouverts au sein de chaque « Chapitres – Opérations », la reprise des déficits antérieurs reportés est prévue à hauteur de 80.663,21 €, le remboursement de la dette en capital est inscrit pour 109.000,00 €, le remboursement de dépôts de garantie pour 2.000,00 € et le remboursement de la taxe d'aménagement à hauteur de 5.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré en recettes par :

- le FCTVA pour 25.000,00 € ;
- les subventions liées aux opérations prévues pour 55.000,00 € ;
- l'encaissement de dépôts de garantie pour 2.000,00 € ;
- le produit de la Taxe d'Aménagement pour 5.000,00 € ;
- le recours à l'emprunt pour 30.000,00 € ;

- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés pour 80.663,21 € ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 380.000,00 €.

En dépenses, en dehors des postes réguliers d'investissement, 46.000,00 € sont prévus pour la rénovation de l'Épicerie et du Restaurant, 160.000,00 € sont prévus pour l'aménagement de la voirie « Rue Henri Athey – Place de Fontenois » et 41.500,00 € sont consacrés à l'éclairage led du terrain de football à 11.

**En section de fonctionnement :**

Les crédits ouverts sur l'exercice 2022 s'élèvent à 1.441.825,05 Euros et retracent les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 7.000,00 € tout comme le virement à la section d'investissement à hauteur de 380.000,00 €.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont financées par des ressources raisonnées.

À noter que la pression fiscale est contenue par le maintien des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti inchangés depuis 2003.

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- **État de la dette au 01/01/2022 :**

Année	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2022	515 303.48	115 557.07	6 777.77	108 779.30	- 100.00
2023	406 524.18	115 457.07	4 928.08	110 528.99	- 100.00
2024	295 995.19	102 249.10	3 133.77	99 115.33	- 13 207.97
2025	196 879.86	89 690.43	1 901.91	87 788.52	- 12 558.67
2026	109 091.34	87 709.02	911.80	86 797.22	- 1 981.41
2027	22 294.12	22 475.71	181.59	22 294.12	- 65 236.90
2028	-	-	-	-	-

- **État des produits fiscaux 2022 :**

PREVISIONNEL 2022			
TAXE	BASES	PRODUITS	TAUX
T.F.B.	2.950.000 €	1.126.310 €	38.18 %
(contribution coef. correcteur)		- 524.189 €	
T.F.N.B	42.000 €	15.183 €	36.15 %
<b>TOTAL :</b>		<b>617.304 €</b>	

- **État du personnel pourvu au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 \* :**

<b>Service ADMINISTRATIF</b>			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Attaché Territorial	A	1	35 H 00
Rédacteur Ppal 1° Classe	B	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
<b>Service BIBLIOTHEQUE</b>			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Adjoint du patrimoine Ppal 2° Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2° Cl.	C	1	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
<b>Service TECHNIQUE</b>			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Agent de Maîtrise	C	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	3	35 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
<b>Service ECOLE</b>			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
ATSEM Ppal 2° Classe	C	2	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>2</b>	
<b>Service PERISCOLAIRE</b>			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS
Animateur	B	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Ppal 2° Cl.	C	1	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	35 H 00
Adjoint Technique Ppal 2° Cl.	C	1	33 H 00
<b>TOTAL :</b>		<b>4</b>	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>14</b>	

\* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- **État annuel des indemnités perçues par les élus locaux :**

Nouveauté introduite par l'article 93 de la loi « Engagement et Proximité », le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature : « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* ». Ainsi, Monsieur le Maire communique aux membres de l'Assemblée l'état annuel des indemnités des élus de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Budget Communal qui se résume ainsi :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre / Opération</b>	<b>B.P. 2022</b>	<b>Chapitre / Opération</b>	<b>B.P. 2022</b>
10 – Dotations	5 000.00 €	10 – Dotations	110 663.21 €
16 – Emprunts et dettes	111 000.00 €	16 – Emprunts et dettes	32 000.00 €
<b>Opérations</b>		<b>Opérations</b>	
1001 – ACQUISITIONS	23 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	0.00 €
1002 – BATIMENTS	62 000.00 €	1002 – BATIMENTS	0.00 €
1004 – VOIRIE	221 000.00 €	1004 – VOIRIE	28 000.00 €
1006 – FORET PLANTA°	10 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE...	65 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	27 000.00 €
001 – Déficits reportés	80 663.21 €	021 – Virement	380 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>577 663.21 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>577 663.21 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2022</b>	<b>Chapitre</b>	<b>B.P. 2022</b>
011 – Charges générales	336 000.00 €	70 – Produits	41 000.00 €
012 – Charges personnel	575 000.00 €	73 – Impôts	852 000.00 €
65 – Autres charges	115 000.00 €	74 – Dotations	184 000.00 €
66 – Charges financières	7 000.00 €	75 – Autres produits	64 000.00 €
67 – Charges excep	3 000.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
014 – Atténuations	25 000.00 €	013 – Atténuations	30 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	825.05 €	002 – Excédents reportés	270 825.05 €
023 – Virement	380 000.00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 441 825.05 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 441 825.05 €</b>

#### **9/ E-CARTE AVANTAGES JEUNES 2022-2023 (Délibération n°09) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey a mis en place le dispositif de la « Carte Avantages Jeunes » depuis l'année 2017-2018.

La « E-Carte Avantages Jeunes » est destinée aux jeunes de moins de 30 ans.

Trois possibilités sont proposées pour la mise en place :

- Devenir point de vente classique :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 8 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 8 € l'unité selon les critères établis par le CIJ.

- Offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 7 € l'unité à la Commune qui les offre aux jeunes selon les critères établis par la Commune.

- Prendre en charge une partie de son prix de vente :

Les « E-Cartes Avantages Jeunes » sont facturées au tarif de 7 € l'unité à la Commune qui les revend aux jeunes 6 € maxi l'unité selon les critères établis par le CIJ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RENOUVELLE** la mise en place du dispositif « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2022-2023

**DÉCIDE** d'offrir la « E-Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2022-2023

**DÉFINIT** les critères de délivrance de la « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2022-2023 comme suit :

- Bénéficiaire : Jeune habitant la Commune de Pusey au 01/09/2022 ;
- Jeunes scolarisés du collège à la fin des études supérieures et également aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans ;
- L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2022.

#### **10/ SUBVENTIONS 2022 : ATTRIBUTIONS (Délibération n°10) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au Budget Primitif 2022 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations et autres personnes de droit privé.

Pour 2022, Monsieur le Maire de Pusey souhaite que la Commune de Pusey apporte son soutien aux Restos du Cœur, en gage de solidarité pour les personnes les plus défavorisées.

De plus, dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) propose de contribuer financièrement à un fonds pour exprimer concrètement la solidarité de la Commune de Pusey. Ce fonds s'appelle FACECO :

Créé en 2013, le FACECO (Fonds d'Action Extérieur des Collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE.

Il permet aux collectivités territoriales qui le désire d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 Budget Primitif 2022 :

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE 2021	SUBVENTION SOLLICITEE 2022	SUBVENTION PROPOSEE 2022	SUBVENTION ATTRIBUEE 2022
<b>Actions en faveur du développement du tissu associatif communal :</b>				
US PUSEY	<i>Subvention attribuée par la C.A.V.</i>			
CCPVHS	<i>Subvention attribuée par la C.A.V.</i>			
Assoc. Détente Pusey	1 500,00 €	2 800,00 €	2 650,00 €	2 650,00 €
Pusey Acti-Sport	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Pêche Pusey	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Petites Mains	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Sianas	0,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
<b>Actions en faveur de l'éducation environnementale :</b>				
Haute-Saône Nature Environnement	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>Actions en faveur de l'assistance alimentaire et à l'insertion sociale</b>				
Les Restos du Cœur	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €
<b>Actions en faveur du soutien humanitaire international :</b>				
Afrique 70	900,00 €	1 000,00 €	850,00 €	850,00 €
FACECO – Action Ukraine 1-2-00263	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>10 650,00 €</b>	<b>11 150,00 €</b>	<b>11 150,00 €</b>

### **11/ PROGRAMMATION TRAVAUX 2022 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS (Délibération n°11) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2022 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la programmation des opérations 2022 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<b>Acquisitions :</b>				
Achat de terrains (liaison Mt Chanois)	3 000,00 €	2022	2111 / 1001	Monsieur CLERC
Outillage : Services Techniques	5 000,00 €	2022	2188 / 1001	Monsieur CLERC
Illuminations de Noël	12 000,00 €	2022	21884 / 1001	Madame DE JESUS
<b>Travaux sur les bâtiments :</b>				
Toiture Bar et Épicerie	42 500,00 €	2022	23131 / 1002	Monsieur POLIEN
Auvent Épicerie	3 500,00 €	2022	23131 / 1002	Monsieur CLERC
École : Alarmes PPMS	2 500,00 €	2022	23134 / 1002	Monsieur POLIEN

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
Église : Coq et cadran	7 500,00 €	2022	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Église : 2 lanternes	2 000,00 €	2022	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Étude CAUE « Périscolaire »	4 000,00 €	2022	23136 / 1002	Monsieur POLIEN
<u>Travaux de voirie et VRD :</u> Réseau écl. public : Optimisation LED	8 000,00 €	2022	21534 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : « Rue de Frisette »	3 500,00 €	2022	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : Chemin piétons devant Atherme	11 000,00 €	2022	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : Dos d'ânes « Rue G. Courtois »	4 000,00 €	2022	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : « Rue de Pusy »	4 000,00 €	2022	231529 / 1004	Monsieur CLERC
Voirie : « Rue Henri Athey + Fontenois »	160 000,00 €	2022	231530 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2022	10 000,00 €	2022	2117 / 1006	Monsieur MANTION
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> Stade : Éclairage	41 000,00 €	2022	231525 / 1011	Monsieur MANTION
Amgt : Aire de jeux	18 000,00 €	2022	231525 / 1011	Madame DE JESUS

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

**12/ TRAVAUX « AMÉNAGEMENT RUE HENRI ATHEY ET PLACE DE FONTENOIS » : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE, PASSATION DU MARCHÉ ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°12) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Communale en charge des travaux avait validé pour l'exercice 2022 le programme de travaux de voirie intitulé : « Aménagement Rue Henri Athey et Place de Fontenois ».

Le projet de cet aménagement de voirie a été confié au bureau d'études BC2i.

L'estimatif global de ces travaux s'élève à 133.150,00 € HT (soit 159.780,00 € TTC) et est inscrit au Budget Primitif 2022.

Les honoraires pour la mission complète de maîtrise d'œuvre à confier au bureau d'études BC2i sont de 6.300,00 € HT et se décomposent comme suit :

Mission M.O. voirie « Aménagement Rue Henri Athey et Place de Fontenois »	Devis
Mission de Maîtrise d'Œuvre Comprenant :	5,00 % de l'enveloppe des travaux 126.100 €
AVP : 30,00 %	soit un forfait de :
PRO : 15,00 %	6.300 € HT
ACT : 15,00 %	
DET : 37,00 %	
AOR : 3,00 %	

Afin de permettre une réalisation rapide de ces travaux (démarrage des travaux souhaité été 2022), la consultation sous forme de MAPA a été lancée en date du 18 Mars 2022 avec une date limite de remise des offres programmée au 12 Avril 2022 à 12h00.

De plus, ce programme de travaux peut faire l'objet d'une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche B1 du guide des aides : « Bordures de trottoirs ».

En effet, le linéaire de bordures de trottoirs (hors bordures P et CS) pour les travaux de voirie « Aménagement Rue Henri Athey et Place de Fontenois » est de 499 ml.

Monsieur le Maire précise que cet d'aménagement de voirie permettra l'accessibilité aux personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux de voirie intitulé : « Aménagement Rue Henri Athey et Place de Fontenois » ;

**CHOISIT** le bureau d'études BC2i comme maître d'œuvre pour les travaux ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec BC2i ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et les avenants éventuels pour les travaux ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum l'aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre des travaux ci-dessus décrits au titre de l'aide « Bordures de trottoirs (Fiche B1) » à hauteur de 499 ml x 10 €/ml ;

**ENGAGE** la Commune de Pusey à respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des travaux ci-dessus décrits ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

### **13/ QUESTIONS DIVERSES :**

- **Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CDAC – qui s'est tenue ce matin – a donné son accord pour l'implantation d'un nouveau magasin dans la zone Oasis (à côté de Decathlon) : Il s'agit de l'enseigne « JYSK », magasin de meubles.

Monsieur le Maire présente le nouveau coq qui sera implanté sur le toit de l'église après avoir reçu la bénédiction du Père Franck RUFFIOT.

- **Intervention de Madame Sandra VIENNET :**

Madame VIENNET présente le programme du centre aéré qui se déroulera la première semaine des vacances de Pâques 2022.

Madame VIENNET précise que l'accueil de loisirs propose à la vente des « Lunch Bag » afin de financer des actions pour les enfants.

La remise des prix pour le « concours communal des maisons fleuries 2021 » se tiendra le samedi 30 avril 2022 à 11 heures à la Maison Municipale et des Associations de Pusey.

- **Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :**

Concernant le repas du 8 mai 2022, les invitations sont lancées et les réponses attendues avant le 28 avril 2022.

- **Intervention de Madame Maryline CHAUDEY :**

Madame CHAUDEY fait le point des actions du « Comité des Fêtes » :

- **Salon de l'agriculture 2022 :**

47 personnes dont 16 puseyens ont participé à cette sortie. Le coût restant à charge de comité des fêtes est de 235 €

- **Vide Grenier 2022 :**

68 exposants ont déjà réservé 420 ml sur les 600 de disponibles.

- **Marche gourmande :**

Une sortie « marche gourmande » va être proposé pour le 26 juin 2022.

Elle se déroulera à Lapoutroie (68) – situé près de Kaysersberg –. Les tarifs évoqués sont de l'ordre de 40 € / adulte et de 20 € / enfant (de 12 à 16 ans).



- Cérémonies des 13 et 14 juillet 2022 :

Il n'y aura pas de repas car il n'est pas prévu de feux d'artifices à la date du 13 juillet 2022.

- Sortie Europa-Park :

Il est envisagé une sortie pendant les vacances de Noël 2022.

- SACEM :

Le Comité des Fêtes souhaite savoir si la Commune de Pusey peut prendre à sa charge les frais demandés par la SACEM.

Monsieur le Maire répond favorablement.

- Intervention de Madame Natacha BLANCHARD :

Madame BLANCHARD souhaite savoir où en est la rédaction du prochain « Pusey Infos ».

Monsieur MANTION informe l'Assemblée que le prochain « Pusey Infos » sera finalisé fin de semaine prochaine.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Le nouveau site internet communal « Pusey.fr » est ouvert et accessible.

Quelques bugs persistent avec notamment, l'absence de notifications pour les abonnés.

Ces soucis pour être résolus rapidement.

- Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS :

Une rencontre de présentation entre les élus et le personnel communal de Pusey est prévue pour le vendredi 13 mai 2022 à 18H30 à la Salle Polyvalente de Pusey.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire,

  
Jean-Jacques POLIEN



La Secrétaire de séance,

  
Gaëlle DE JESUS